

## **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2019 À 18 h 30**

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 1<sup>er</sup> avril à 18 heures 30, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le 25 mars 2019, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yves ARCHAMBAUD, Maire.

**PRÉSENTS** : Yves ARCHAMBAUD, Bernard GUILLET, Michel DROUILLARD, Mariannick LAURAINÉ, Christian GOUIN, Véronique FREDERIC, Steve BLANCHARD, Hervé BOISSON, Stéphane GENAUDEAU et Sylvie LAVILLE, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

**ABSENT EXCUSÉ** : Patrick BARTHOU qui a donné pouvoir à Bernard GUILLET

Mariannick LAURAINÉ a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 04 mars 2019 est adopté à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR**

- 01 - Vote des taxes
- 02 - Vote des subventions
- 03 - Vote du Budget primitif
- 04 - Concours « Villages fleuris »
- 05 - Signature des actes administratifs
- 06 - Affiliation volontaire du syndicat mixte de la Charente aval au Centre de Gestion
- 07 - Délibération : ADELFA/SIEMFLA : adhésion de Montils
- 08 - Questions diverses

### **2019/04/01 - VOTE DES TAXES**

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux cette année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité et reconduit les taux :

- |                            |         |
|----------------------------|---------|
| • Taxe d'habitation        | 13,27 % |
| • Taxe foncière (bâti)     | 12,28 % |
| • Taxe foncière (Non bâti) | 40,90 % |
| • CFE                      | 18,40 % |

### **2019/04/02 - VOTE DES SUBVENTIONS**

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les subventions suivantes, pour un total de 1 085 € :

- |                                     |       |
|-------------------------------------|-------|
| - APOGÉ Vélo-club                   | 30 €  |
| - ACCA St-Seurin de Palenne         | 75 €  |
| - Amicale des pompiers              | 50 €  |
| - Anciens combattants saintais      | 50 €  |
| - Batterie fanfare St Fort          | 130 € |
| - Comité des fêtes                  | 560 € |
| - Donneurs de sang                  | 50 €  |
| - MVCG 86                           | 50 €  |
| - Pêcheurs d'anguilles de la Seugne | 70 €  |
| - Secours catholique                | 20 €  |

### **2019/04/03 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les dépenses et recettes ci-dessous :

Investissement	99 240 €	Fonctionnement	150 100 €
----------------	----------	----------------	-----------

Soit un montant total de 249 340 €.

Proposition de travaux : effacement des réseaux de la Coinsonnée à la Gare :

- Génie civil, France Télécom : 11 500 € HT (possibilité de subvention du Département)
- Travaux préparatoires pour l'éclairage public : 11 600 € HT (50 % pris par le SDEER)

Le conseil, à l'unanimité, charge Monsieur le Maire de demander les devis correspondants ainsi que les demandes de subvention.

### **2019/04/03/01 - EFFACEMENT DES RÉSEAUX**

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de dissimuler les réseaux aériens dans le secteur suivant : de la Coinsonnée à la gare.

L'opération d'effacement de réseaux concerne le réseau de distribution d'électricité, éclairage public, le réseau téléphonique.

Concernant le réseau électrique et l'éclairage public, Monsieur Le Maire rappelle la délégation de compétence au SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION qui assurerait donc la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.

Concernant le réseau téléphonique, Monsieur Le Maire propose de solliciter ORANGE pour une aide technique et financière dans le cadre d'une convention, à signer entre les deux parties, qui fixerait notamment le montage financier.

La maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil du réseau téléphonique peut être assurée par la COMMUNE ou confiée au SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION. Dans cette dernière hypothèse, le SYNDICAT propose :

- une vérification du contenu du devis
- un remboursement en plusieurs annuités sans intérêts, ni frais
- d'assurer la relation et la coordination avec le service des études d'ORANGE.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- Décide de dissimuler les réseaux aériens dans le secteur suivant : de la Coinsonnée à la gare
- Décide des priorités et souhaite que ces travaux puissent être commencés dès que possible
- Sollicite d'ORANGE une aide technique et financière pour mener à bien ces projets.
- Confie au SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION la maîtrise d'ouvrage du génie civil du réseau téléphonique et lui confie le soin d'assurer la relation et la coordination avec le service des études d'ORANGE.

### **2019/04/04 - CONCOURS « VILLAGES FLEURIS »**

Nous avons reçu un dossier pour participer. À l'unanimité, l'assemblée charge Monsieur le Maire d'envoyer le dossier de candidature.

### **2019/04/05 - SIGNATURE ACTES ADMINISTRATIFS**

Monsieur le Maire précise au conseil que nous allons établir un ou plusieurs actes administratifs pour des cessions de parcelles et qu'il convient d'autoriser l'un ou l'autre des adjoints à les signer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, charge :

- Monsieur Bernard GUILLET, premier adjoint,
- Monsieur Patrick BARTHOU, deuxième adjoint,

de signer les actes administratifs.

### **2019/04/06 - AFFILIATION VOLONTAIRE DU SYNDICAT MIXTE DE LA CHARENTE AVAL AU CENTRE DE GESTION**

Le Syndicat Mixte de la Charente Aval, créé au 01/01/2019, disposait à cette date d'un seul agent. Cet établissement a demandé son affiliation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

de la Charente-Maritime pour pouvoir bénéficier des missions obligatoires proposées par le CDG et notamment recourir aux instances paritaires exigées par la réglementation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'affiliation du Syndicat Mixte de la Charente Aval au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime.

### **2019/04/07 - DÉLIBÉRATION : ADELFA/SIEMLFA : ADHÉSION DE MONTILS**

Monsieur Le Maire expose que le Comité du **Syndicat Intercommunal d'Études des Moyens de Lutte contre les Fléaux Climatiques (SIEMLFA)**, réuni le 16 mars 2019 à St GENIS-DE-SAINTONGE, s'est prononcé favorablement sur la demande d'adhésion de la commune de MONTILS.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, accepte l'adhésion de la commune de MONTILS.

### **2019/04/08 - QUESTIONS DIVERSES**

- Eurochestreries : demander tarif pour un quintette pour une soirée entre le 02 et le 08/08/2019
- Élections européennes : composition du bureau du 26/05/2019
- Bernard GUILLET a assisté à l'Assemblée Générale du Syndicat de la Basse Seugne : Le Pérat et le Né se joignent au Syndicat. Tout lien avec l'UNIMA est arrêté. Les cotisations sont maintenant demandées aux Communautés de Communes. Auparavant, il fallait compter environ 2 € par habitant ; les prévisions budgétaires tendent vers 8 € par habitant. Problème des forages qui vont alimenter la culture de tomates de Bougneau.
- Christian GOUIN a assisté à l'Assemblée Générale de l'ADELFA/SIEMLFA : la commune de Montils a demandé son adhésion. Regroupement des 2 Charentes. 18 nouveaux postes anti-grêle vont être implantés, le Bureau National Interprofessionnel du Cognac.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

### **Signatures :**

Yves ARCHAMBAUD	Bernard GUILLET	<del>Patrick BARTHO</del> Bernard GUILLET
Sylvie LAVILLE	Michel DROUILLARD	Christian GOUIN
Hervé BOISSON	Steve BLANCHARD	Stéphane GENAUDEAU
Mariannick LAURAINÉ	Véronique FREDERIC	





